



Type de visa:	Court séjour (moins de 90 jours)
Motif du voyage:	Tournage de moins de 90 jours

NOTE IMPORTANTE:

Vous allez en France pour prendre part à un tournage (films, documentaires, spots publicitaires, webséries, postproduction, répérages, enregistrement d'une œuvre en studio...)

Il est conseillé de prendre contact en amont avec le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Chine(<u>audiovisuel@institutfrancais-chine.com</u>).

Le séjour en France doit durer au maximum 90 jours. Au-delà, visa de long séjour, aussi la demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger redevient obligatoire

Veuillez noter que l'Ambassade ou le Consulat Général de France en Chine se réserve le droit d'exiger des documents ou des informations supplémentaires lors du traitement d'une demande de visa selon la situation particulière du demandeur. La présentation de tous les documents cités dans la liste cidessous n'entraîne pas la délivrance systématique du visa.

LISTE DES JUSTIFICATIFS

NO LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER

I. DOCUMENTS GENERAUX

Une photo d'identité, récente et aux normes

En couleur 3.5 cm x 4.5 cm sur fond blanc uni, bouche fermée, prises dans les 6 mois passés. Veuillez consulter le FAQ les critères sur les photos de visa pour plus d'info. Cabine automatique de photo est disponible au centre. Pour plus d'informations, veuillez consulter la rubrique Services à valeur ajoutée.

Formulaire de demande de visa Schengen court séjour, original Notes:

- 1. Modèle de formulaire: Veuillez télécharger le formulaire sur TLS site web.
 - Pour la France métropolitaine veuillez télécharger : Formulaire de court séjour Schengen
 - pour la France DROM-CTOM veuillez télécharger : Formulaire pour un département ou une collectivité d'outre-mer.
- **2. Langues:** Le formulaire doit être rempli en anglais ou en français.
- 3. Signature:
- 1) Le formulaire doit être dûment signé par le demandeur de 18 ans ou plus. La signature doit être identique à celle figurant sur le passeport du demandeur et sur la lettre de procuration. La signature d'un représentant n'est pas valide.
- 2) Veuillez signer dans le dernier champ du formulaire.
- 3) Pour le demandeur mineur (âgé de moins de 18 ans à la date du dépôt de la demande):





Le formulaire doit être signé par un parent ou un gardien légal, avec une mention "père"/ "mère"/ "tuteur légal" à côté de la signature. Veuillez ne pas signer avec le nom du mineur.

Assurance, original et photocopie

1. Couverture:

- 1) L'assurance doit indiquer clairement que <u>l'espace Schengen est couvert</u>. Une assurance valide pour la France uniquement n'est pas en conformité avec les critères.
- 2) Si l'espace Schengen n'est pas indiqué sur la page d'assurance, veuillez fournir également les clauses précisant les zones couvertes. Une traduction en anglais ou française est exigée si les clauses sont écrits en chinois.

3 **2. Période:**

• Visa court séjour pour Schengen : L'assurance doit couvrir le 1er séjour prévu dans l'espace Schengen. Il doit couvrir les dates de départ et de retour correspondant à votre document de réservation de billet d'avion, du premier jour arrivant dans l'espace Schengen jusqu'au dernier jour dans l'espace Schengen.

Visa court séjour pour les DROM/CTOM (moins de 90 jours):

L'assurance voyage doit être valable pour les DROM/CTOM et couvrir toute la durée de votre séjour selon votre itinéraire.

3. Montant:

L'assurance doit couvrir l'ensemble des frais médicaux à hauteur de 30.000 Euro (environ 300.000 RMB).

Attestation de logement, photocopie

Veuillez fournir un des documents suivants correspondant aux critères ci-dessous:

- 1. Si un logement a été loué: photocopie de bail exigée.
- 2. Si un logement gratuit est mis à votre disposition:
- attestation de votre hôte sur papier libre,
 - et photocopie de la carte d'identité française ou la carte de séjour en cours de validité de votre hôte.
 - 3. Pour un logement en cité universitaire: attestation du C.R.O.U.S.
 - 4. Pour une chambre d'hôtel: photocopie d'une réservation d'hôtel.
 - 5. Autres cas: veuillez fournir une lettre explicative.

Veuillez fournir une traduction en français ou en anglais si l'attestation de logement est rédigée dans une autre langue.

5 Un courrier du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Chine présentant le projet et indiquant la liste complète des participants au tournage et leur qualité, original (optionnel)

Lettre de l'employeur délivrée par la société de production, original et traduction

Lettre de l'employeur délivrée par la société de production (en anglais ou en chinois avec une traduction en anglais) sur papier à en-tête, avec sceau, signature, date et indiquant clairement:

- l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur de la société de production,
- 6 le nom et la fonction du signataire,
 - le nom du demandeur, sa fonction, son salaire et sa période de service dans la société,
 - le projet de tournage en détails,
 - les conditions de prise en charge.

Ce courrier mentionnera en outre que l'œuvre est réalisée dans la langue (ou l'une des langues) du pays d'origine.

Copie scellée du K-bis ou de la licence de la société de production, original





Relevé bancaire du demandeur couvrant les trois derniers mois (hors carte de crédit et compte de dépôts), 8 original

Pour les mineurs ou les personnes sans emploi, vous pouvez également fournir les relevés bancaires d'un parent ou du conjoint.

Relevé bancaire de la société employeur couvrant les trois derniers mois (hors carte de crédit et compte de dépôts), copie

Ce document est requis si l'employeur paie les frais de voyage et de séjour.

Passeport, original

Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu. Pour plus d'information sur les critères, consultez la rubrique FAQ de notre site public.

Avant de déposer votre demande de visa, veuillez vérifier les points suivants:

- 1. Date d'expiration de votre passeport :
- Votre passeport a été délivré il y a moins de 10 ans.
- Pour un visa de court séjour (moins de 90 jours) : la durée de validité doit être supérieure de 3 mois à la date projetée de votre départ de l'espace Schengen.
- Pour renouveler un visa de circulation : la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date du dépôt de votre demande.
 - Pour un visa de long séjour (supérieur à 3 mois), la durée de validité doit être supérieure de 15 mois à la date projetée de votre départ de Chine.
 - 2. Assurez-vous que votre passeport contient au moins 2 pages entièrement vierges.
 - 3. Vérifiez que votre passeport n'a pas été modifié ou abîmé.
 - 4. La signature sur la dernière page du passeport exigée pour un passeport non-biométrique.

Passeport, photocopie

- 1. Photocopie des 5 premières pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.
- 2.Si vous êtes titulaire d'anciens passeports ou de passeports de service, il vous est conseillé également de présenter ces pièces ou tout au moins les photocopies des pages contenant des informations, ainsi que de toutes les autres pages comportant des visas ou des tampons.

2 documents obligatoires en cas d'un dépôt par un représentant

Un intermédiaire peut représenter pour déposer votre demande de visa en cas d'exemption de biométrie. TLScontact vous invite à consulter la rubrique FAQ pour plus d'information.

Lettre de procuration pour la demande de visa /le retrait du passeport, original

Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Veuillez télécharger le modèle sur notre site.

- 1. La signature figurant sur la lettre de procuration doit être la même que celle figurant sur le passeport du demandeur et sur le formulaire Schengen. La lettre de procuration doit être complètement remplie, aucune correction ultérieure n'est autorisée.
- 2. La lettre est nominative et individuelle. Le représentant doit présenter une lettre originale pour chaque demande.
 - 3. Pour les demandeurs mineurs âgés de moins de 18 ans: La lettre de procuration doit être signée par un parent ou un tuteur légal. Un adulte peut être autorisé d'accompagner le mineur lors du depôt du dossier et la prise d'empreintes (autorisation sur papier libre avec photocopie des passeports des parents).

Veuillez noter que:





- (1) La procuration doit être impérativement signée par un tuteur légal. La personne déléguée n'est pas autorisée à la signer.
- (2) La comparution personnelle n'est pas obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. La lettre de procuration n'est pas exigée si un parent dépose le dossier de son enfant mineur, néanmoins il doit fournir les justificatifs prouvant le lien de filiation avec l'enfant.
- Carte d'identité ou passeport du représentant, original
 Obligatoire si vos dossiers sont déposés par un représentant. Une photocopie recto/verso de la carte d'identité est exigée.

II. DOCUMENTS D'APPUI

Veuillez fournir les documents correspondant à votre situation personnelle et professionnelle.

LES DEMANDEURS ETRANGERS RESIDANTS EN CHINE : DOCUMENTS NO 13 EXIGE

Permis de résidence chinois, original et photocopie

Un demandeur étranger doit être titulaire d'un Permis de résidence chinoise **d'une durée de validité de 6**mois ou plus ou un permis de résidence permanente. Ce permis doit être valable après le retour du demandeur en Chine. Le titulaire d'un visa chinois à une seule entrée ou à entrées multiples n'est autorisé à demander qu'un visa de transit aéroportuaire.